



Compte Rendu du Conseil d'Administration du Comité Auvergne du 8 décembre 2019 à Châtel Guyon

Sont représentés :

Les clubs de : Beauregard l'Evêque, Bort les Orgues, Brioude, Ceyrat, Chamalières, Châtel, Cournon, Creuzier, Dore l'Eglise, Issoire, Montluçon, Neuvic, Vichy Esplanade, Ydes et Yzeure.

Bureau : Josef Vebr, Catherine Haniez, Anne-Marie Mazoyer, Monique Tavernier.

Délégués régionaux : Nicolas Chanson (Jeunes et Scolaires), Catherine Haniez (Arbitrage).

Absents et Excusés :

Clubs de : Aurillac, Cusset, Dompierre, Chaudes-Aigues, Pierrefort, St Amand, St Chély, St Flour

Bureau : Jean François Castanier, Frédéric Troubat.

Délégués : Robert Gourdin (Classique).

Ce qui représente 20 voix sur un total de 32. Le quorum étant atteint, le CA peut délibérer et voter valablement.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Mot d'accueil
- 2- situation actualisée du Comité : Clubs et licenciés
- 3- Finances et Trésorerie
- 4- tarifs des compétitions pour la saison 2019-2020
- 5- dotations aux Clubs
- 6- Modes de qualification aux épreuves fédérales
 - 5.1 Championnat Promotion
 - 5.2 Championnat de France individuel
 - 5.3 Championnat Vermeils
- 6 subventions aux joueurs qualifiés aux épreuves fédérales (duplicate et classique)
- 7 point sur les actions des délégués : jeunes et scolaires, arbitrage, classique.
- 8 Statuts et RI : révision et mise à jour du Règlement Intérieur
- 9 Questions diverses
- 10 date du prochain CA Comité et de la prochaine AG.

1 - Mot d'accueil

Le président ouvre la séance à 10h15. Il remercie les participants de leur présence, et présente Marie-Louise Berthier, nouvelle Présidente du Club de ChâtelGuyon.

Il remercie également le club de Châtel Guyon pour l'organisation de cette réunion.

2 – Clubs et licenciés :

Le Comité compte pour cette saison 23 Clubs, contre 24 pour la saison précédente par suite de la fermeture du Club de Vichy Académie. On retiendra pour ce Club les 3 titres de champion du monde et les 48 titres de champions de France qui sont venus agrémenter un club « au sein duquel bonne ambiance et pédagogie ont été le fil directeur durant 15 ans », selon les propres termes de son Président Lionel Allagnat.

A ce jour, 481 licences sont enregistrées. A noter la belle progression du Club de Dore l'Eglise à la suite de l'ouverture d'un second lieu de jeu à Ambert.

Le dernier envoi de licence ayant été fixé à la Phase 3, ce nombre ne devrait pas - ou peu- évoluer, l'effectif sera maintenu au niveau précédent.

3 – Finances et trésorerie

Compte tenu des actions menées par ce Comité depuis 3 ans en faveur des Clubs et des joueurs, l'état de trésorerie présente chaque année un déficit, absorbé par les réserves précédentes. Mais si les actions doivent continuer ainsi, les caisses seront vides dans deux ans.

Aussi, quelques dispositions s'imposent, adoptées à l'unanimité : augmentation des tarifs des compétitions (cf point n°4), diminution de la dotation aux qualifiés des épreuves fédérales (cf point n° 7).

4 -Tarif des compétitions pour la saison 2018-2019 :

Les tarifs des compétitions ont été révisés lors du CA du 21 avril 2018, en fonction d'une part des redevances fédérales, et d'autre part de la prise en charge du Comité accordée lors des épreuves qualificatives aux Championnats de France (Phases 2 et 3).

Le CA décide d'augmenter les tarifs des compétitions ainsi : Championnats départementaux de 6 à 8 €, Championnats Régionaux individuel de 8 à 10 €, en paires de 6 à 10 € et tous les Championnats fédéraux et les Simultanés passent de 9 à 10€.

Le tableau sera mis à jour pour une application à compter du 1^{er} septembre 2020.

5 - dotations aux Clubs :

Après tour de table et avis de la trésorière, maintien des dispositions adoptées pour la saison précédente :

- dotation aux clubs de 4€ par licencié avec un minimum de 40€ pour les clubs ayant moins de 10 licenciés, effectif pris en compte au 31 décembre 2019. Jean-François Castanier fera le point courant janvier pour paiement avant le 31 janvier 2020 ;

- maintien de la dispense de paiement au Comité de redevance lors des Simultanés Permanents (ce qui représente environ 500€ par an).

6 - Modes de qualification aux épreuves fédérales :

La Fédé octroie chaque année au Comité un quota de places qualificatives pour les Championnats Promotion, Individuel et Vermeils. Charge à lui d'en déterminer les modes de qualification.

Après échanges et discussions autour de la table, les dispositions arrêtées lors du CA du 15 décembre 2018 sont maintenues pour les Championnats promotion et Vermeils, et modifiées pour le Championnat de France individuel :

a. Championnat Promotion :

Rappelons que les joueurs de série 7 sont qualifiés d'office, disposition inchangée.

Qualification de 3 joueurs de séries 5 et 6 lors des championnats départementaux, la répartition étant faite en proportion du nombre de représentants dans chaque série. Si les joueurs concernés ne souhaitent pas honorer leur qualification, elle est proposée au suivant de la même série.

Les places supplémentaires et les places éventuellement non pourvues lors des Championnats départementaux seront attribuées dans l'ordre du classement S5 ou S6 lors du Championnat Régional individuel.

b. Championnat de France Vermeils :

Qualification par le Simultané National Vermeils Diamant (janvier) puisque c'est une épreuve qui leur est consacrée. Seront qualifiés les 2 premiers S5, les 2 premiers S6 et les 2 premiers S7, les places restantes et les places éventuellement non pourvues sont attribuées au scratch.

Sont qualifiables au titre de ce quota tous les joueurs ne figurant pas sur la liste des joueurs qualifiés par la qualification Vermeils (octobre).

c. Championnat de France individuel

Dispositions antérieures : places qualificatives attribuées lors du Championnat régional individuel au premier de chacune des séries 2 et 3, et aux 2 premiers des séries 4, 5 et 6. Si les joueurs concernés ne souhaitent pas honorer leur qualification, elle est proposée au suivant de la même série. Si celui-ci ne souhaite pas honorer sa qualification, elle est remise à la qualification par le classement général du championnat régional.

Sont qualifiables au titre de ce quota tous les joueurs ne figurant pas sur la liste des joueurs qualifiés par les phases, liste publiée à l'issue de la phase 3 du Championnat de France.

Dispositions nouvelles : places qualificatives attribuées lors du Championnat régional individuel aux 2 premiers de chacune des séries 2, 3 et 4.

Les places supplémentaires et celles non pourvues sont remises à la qualification par le classement général du championnat régional.

Sont qualifiables au titre de ce quota tous les joueurs ne figurant pas sur la liste des joueurs qualifiés par les phases, liste publiée à l'issue de la phase 3 du Championnat de France.

7 - subventions aux joueurs qualifiés aux championnats :

Le montant de la subvention accordée aux joueurs qualifiés a été arrêté lors du CA du 21 avril 2018, consistant en un remboursement partiel des frais d'engagement.

Championnat de France Individuel :

Rappel : tous les qualifiés Phase 2 via Phase 1 reçoivent une subvention de 5€, tous les qualifiés Phase 3 via Phase 2 reçoivent une subvention de 5€. Sous condition d'inscription à la phase suivante.

La subvention finale est fixée à 40€, et 30 pour les joueurs de série1.

Nouvelles dispositions :

Maintien de la subvention de 5€ aux qualifiés des Phases 1 et 2 qui jouent la phase suivante.

Subvention finale ramenée de 40 à 30€ pour tous les joueurs inscrits qui jouent la finale.

Championnat Promotion :

Rappel : tous les qualifiés des séries 5 et 6 qui jouent le Championnat perçoivent une subvention de 25€.

Remboursement total des frais d'inscription pour les Série 7.

Nouvelles dispositions :

Subvention ramenée à 15€ pour tous les participants effectifs au Championnat, des séries 5, 6 et 7.

Championnat de France Vermeils

Subvention ramenée de 30 à 20€ pour tous les qualifiés qui jouent la finale.

En outre, aux termes du Règlement Intérieur du Comité, Art 12-6.1 : Aides de haut niveau

- *le haut niveau devant être une locomotive pour le groupe auvergne, il convient, pour des championnats d'accorder une récompense différente selon les services rendus au comité régional.*
- *Le Conseil d'Administration pourra donc librement décider d'accorder, au cas par cas, la totalité de l'aide votée ou une partie seulement selon qu'il constatera les services rendus dans les domaines de l'arbitrage, du ramassage ou de la tenue de tableau lors d'épreuves organisées pour le Comité. Cette atténuation peut aller jusqu'à la nullité totale de l'aide.*

- *Le volume de l'aide accordée pouvant varier d'une année à l'autre selon la réalité financière du Comité il appartient au CA de se doter d'un système d'appréciation des services rendus adapté à la saison en cours.*

Ces dispositions n'étant jusqu'alors pas respectées, le C.A. décide de les appliquer dès la saison en cours, pour une meilleure maîtrise des dépenses. Les critères d'attribution seront définis et arrêtés lors du prochain CA d'avril.

Championnat de France individuel Classique

Subvention du montant de l'inscription, dans une enveloppe globale de 10 participants.

Championnat de France Classique par équipe

Subvention de 150€ par équipe si le Championnat se déroule hors des départements du Comité Auvergne.

8 - point sur les actions des délégués : arbitrage, jeunes et scolaires.

Arbitrage :

La Fédé vient d'informer les Clubs que Duplitop8 ne sera pas prêt au 1^{er} janvier 2020.

Nous allons donc continuer à utiliser Duplitop 7, qui sera alimenté des nouveaux mots de l'ODS8 dans le courant du mois de décembre.

Jeunes et Scolaires :

TH2 au profit des scolaires pour ce jour-même (53 inscrits).

Le Simultané national scolaire du 28 mars 2020, initialement prévu à Châtel, se jouera à Chamalières puisque le lendemain aura lieu la qualif interclubs, la salle sera donc installée pour les 2 jours.

9 – Statuts et Règlement Intérieur du Comité :

Certaines dispositions du RI doivent être revues et corrigées. Il est décidé la création d'un groupe de travail, chargé d'effectuer les modifications nécessaires, qui présentera ses travaux lors du prochain CA. Le nouveau R.I. définitif sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire de fin de saison.

Parmi les présents sont volontaires Marie-Louise Berthier (Châtel), Michelle Cohard (Cournon), Martine Trémeau (Vichy) et Catherine Haniez.

10 - Questions diverses

Pas de questions.

11 - date du prochain CA Comité et de la prochaine AG.

Prochain CA : samedi 11 avril 2020 à 14 heures, une majorité des participants n'étant pas favorable à une réunion sur toute la journée..

Date de l'AG : aucune date n'a été fixée ce jour.

Il est rappelé que le Bureau actuel termine son mandat à la fin de cette saison, et qu'il doit être procédé à de nouvelles élections lors de la prochaine AG.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à midi et demi.

Catherine HANIEZ, Secrétaire du Comité.